

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2020

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à :
AYRAULT Jean Paul	X			
CAILLAUD Nadia	X			
CHARBERNAUD Christian	X			
GUILLAUME Amandine	X			
PARTAUD Xavier	X			
CARTRON Françoise	X			
BERNARD Thierry	X			
ALTER Marie		X		
BASSET Véronique		X		
BERTRAND Christophe	X			
BOURGOGNON Isabelle		X		
CLÉMENT Mauricette		X		
COMBAUD Philippe			X	
DRILLEAUD Nadège	X			
LAJUBERTIE Jean-Claude	X			
CHARTIER Guy	X			
MÉGRET Christian			X	JP.AYRAULT
RANOUIL Patricia			X	N.DRILLEAUD
VOLLETTE Guillaume	X			
FOUILLET Martine			X	A.GUILLAUME
TYRE Christophe	X			
RICHARD Thomas		X		
COLIN Jean-Claude	x			
BROUSSE Michel	X			
FLAGEY Jean-Marc	X			
FOURE Brigitte	X			
PONSARD Nicole	X			

- Le compte-rendu de la réunion du 14 janvier est adopté à l'unanimité.
- Présentation de la carte de remerciements de la famille Duroure à l'occasion du décès de Monsieur Duroure René.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ajouter à l'ordre du jour la délibération concernant l'accompagnement des communes à la maîtrise de l'énergie de la collectivité dans le cadre du TEPOS (Territoire à énergie positive).

Accord du Conseil Municipal.

- **BUDGET 2019 RESULTAT – PREPARATION BUDGET 2020 :**

Présentation du résultat de l'exercice 2019.

#### Section de fonctionnement :

Dépenses prévues : 1 925 186.79 €. Dépenses Réalisées : 1 269 096.96 €.

Recettes prévues : 1 925 186.79 €. Recettes encaissées : 1 704 408.67 €

Excédent de fonctionnement 435 311.71 €

#### Section d'investissement :

Dépenses prévues : 1 246 642.10 €. Dépenses réalisées : 529 366.42 €

Recettes prévues : 1 246 642.10 €. Recettes encaissées : 702 285.34 €

Excédent d'investissement de l'exercice 172 918.92 €

Excédent de fonctionnement cumulé 713 443.79 €, qui financera les restes à réaliser diminué de l'excédent d'investissement soit 213 981.77 €. Le report de fonctionnement de 499 462.02 € sera inscrit au compte 002 du budget de fonctionnement.

- Les restes à réaliser 2019, les réajustements de programmes d'investissement en cours et les dépenses engagées sont listés (document joint) Propositions de nouveaux programmes d'investissements :
  - Réfection des cours de tennis : 02 devis présentés : 10 800 € (tennis aquitaine) et 11 712 € TTC (entreprise Drapeau). Inscrire 12000 € au budget. La décision sera prise par la suite.
  - Remplacement des huisseries à la salle de danse prévoir 5 000 €
  - Opération « Tracteur et élagueuse » à revoir. Les tracteurs de collectivité ont peu d'heures et pourraient supporter une élagueuse. A revoir
  - La réfection des vestiaires du stade de football sera réalisée en régie.
  - Prévoir galvanisation des grilles du cimetière d'Aigre (résultat concluant pour celles du cimetière de Villejésus).
  - Présentation du programme FDAC 2020 : Le Conseil Municipal décide d'exclure du programme 2020 « chemin de Montbrun », partant de la route de Mons pour rejoindre la « cabane à Michaud » : Voies retenues Aigre : rue du temple – rue des pierres. Voies retenues à Villejésus : VC 1 depuis la route de Ruffec – VC 213 courbe au retour – VC 101 pour un total TTC : 27 997.51 € TTC.
- Prévoir en recettes une partie de la récupération de TVA du programme de travaux du parc des Charmilles.
- Au FDAC 2021 prévoir « la rue des trois ponts » à Villejésus.
- Voir réfection de la route de la citerne pour moitié avec Mons.

#### • **VOTE DES SUBVENTIONS 2020 :**

Le Conseil Municipal a repris les subventions 2019 et essayé d'équilibrer et de classer au mieux les subventions en fonction des associations similaires. Il a été reconduit 50 € par enfant pour les voyages et sorties scolaires. Comme l'an dernier, il sera demandé à chaque association de fournir son compte rendu d'assemblée générale et son compte de résultats.

Accord du conseil.

#### • **PARTICIPATIONS 2020 :**

Présentation du tableau des participations obligatoires

Accord du Conseil.

- **ÉLECTIONS MUNICIPALES : PERMANENCES AU BUREAU DE VOTE :**

Préparation du tableau des permanences.

- **DÉLIBÉRATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA MAITRISE D'OUVRAGE DES COLLECTIVITÉS :**

Le Maire rappelle que ce sujet a été débattu en questions diverses, lors de la réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2019 : « Le PETR propose d'accompagner les communes dans la maîtrise de l'énergie des bâtiments communaux (action TEPOS). Cette étude pourrait durer sur 2 à 3 ans et proposerait une formation agent et élu. Le coût pour la commune s'élèverait à 500 €. Accord du Conseil Municipal. ».

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- Il a été proposé à la commune d'acquérir, 02 terrains à 15 € du M2 : 1 situé rue de la Broussette d'une superficie 2900 M2 et l'autre route de Germeville longeant le « lotissement de la Broussette » d'une superficie de 12953 M2. Réponse : le terrain situé à la Broussette se trouve en zone Urbanisée du PLU (constructible), le terrain route de Germeville est situé en zone A (zone à préserver en raison des valeurs agricoles des terres). Réfléchir à cette proposition
- PLU01 : la Commission se réunira le 24 février prochain à 19 heures afin de définir les zones urbaines de la commune nouvelle.
- Parc des Charmilles : le marché de travaux en 3 lots est en ligne sur la plateforme des marchés publics : date limite de réception des offres le jeudi 27 février à 12 heures 30. La commission appels d'offres ouvrira les plis le vendredi 28 février à 8 heures 30.
- La date de départ en retraite de Francis Vincent est prévue le 1<sup>er</sup> février prochain. Prévoir son remplacement.
- Amandine Guillaume rappelle que le personnel intervenant en restauration scolaire (personnel communal et personnel du SIVOS) a suivi une formation en hygiène alimentaire dispensée par le laboratoire d'analyses. Les résultats des analyses qui ont suivi sont concluants.
- La longère de la succession Pourut intégrée au patrimoine communal sera vendue aux enchères sur « AGORA STORE », site de vente dédié aux collectivités.
- L'aménagement du terrain à bois Billon se termine. Les familles pourront s'y installer dès que le terrain du bois de la sablière sera remis nettoyé. Un constat d'huissier à bois billon a été fait. Les familles signeront avec la commune d'Aigre un état des lieux et un règlement d'entretien.

**DATES A RETENIR :**

- Vote du budget : le 24 février à 20 heures 30
- Réunion du Conseil Municipal le mardi 10 mars à 20 heures 30 : Le Conseil Municipal devra donner son avis sur l'enquête d'utilité publique qui débute le 12 février pour une durée de 1 mois, sur la création de deux réserves de substitutions sur le sous bassin de la Couture et de l'Aume.

Fin de séance à 23 h 30